



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

allergies

Question écrite n° 5836

Texte de la question

M. Alain Moyne-Bressand attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les problèmes suscités par le développement de l'ambrosie en région Rhône-Alpes, plus particulièrement dans l'Est lyonnais, le nord Isère et le nord de la Drôme. Le pollen de cette plante, très léger, provoque des allergies graves entraînant rhinites, conjonctivites, asthme, urticaire, eczéma (en général 2 ou 3 symptômes associés) qui se manifestent dès le début du mois d'août et battent leur plein à la rentrée des classes. Depuis une dizaine d'années déjà, l'État et les collectivités territoriales de la région Rhône-Alpes tentent de lutter contre la prolifération de l'ambrosie et une approche méthodologique a été mise en place, prenant principalement la forme de campagnes de sensibilisation et d'information, et d'opérations ponctuelles d'arrachage. Mais cette démarche s'est révélée largement inefficace, en tout cas inadaptée à l'ampleur du phénomène. Tout d'abord parce que l'ambrosie se développe essentiellement dans des communes rurales qui ne disposent pas des moyens humains et financiers pour procéder à l'arrachage. Ensuite parce qu'elle concerne en grande partie des terrains privés dont les propriétaires ne peuvent pas toujours participer à cet effort sanitaire collectif. Enfin et surtout parce qu'il n'existe pas actuellement de solution d'éradication réellement efficace. Aujourd'hui c'est tout le pays qui est menacé par une propagation de l'ambrosie. L'État doit prendre la pleine mesure de cette situation et agir pour circonscrire et éradiquer ce fléau. On sait que de nouveaux moyens de lutte mécaniques utilisant la chaleur sont utilisés dans d'autres pays infestés par l'ambrosie, notamment le Canada et la Nouvelle-Zélande. Deux procédés sont proposés : l'eau chaude sous pression et la rampe thermique (ou brûlage). Une autre voie est également expérimentée au Canada et en Hongrie. Il s'agit de la lutte biologique dont le principe est simple et particulièrement écologique, puisqu'il s'agit d'introduire des agents pathogènes et biologiques consommateurs d'ambrosie (insectes, champignons). Ces traitements thermiques et biologiques pourraient constituer des solutions à part entière pour l'éradication de l'ambrosie. Dans le courant de l'année 2006 des recherches étaient en cours sur l'ambrosie, en particulier à l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) afin d'améliorer les techniques de lutte contre cette espèce indésirable. Il lui demande quel est l'état d'avancement de ces recherches et quelles sont les mesures concrètes qu'elle entend mettre en oeuvre à court et moyen terme pour répondre à cet enjeu majeur en terme de santé publique.

Texte de la réponse

Plusieurs actions de prévention ont été engagées par le ministère depuis quelques années pour lutter contre les risques sanitaires encourus par les personnes exposées au pollen d'ambrosie et l'expansion géographique de cette plante envahissante sur le territoire national. Le colloque international sur l'ambrosie organisé par le ministère chargé de la santé en 2008 à Aix-les-Bains a rassemblé près de 200 acteurs nationaux et internationaux impliqués dans la lutte contre cette plante invasive. Un groupe de travail associant des représentants des ministères chargés de la santé, de l'agriculture, des transports, des collectivités territoriales, des organismes de recherche dont l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) et des associations, a élaboré un ensemble d'actions visant à éradiquer la plante sur le territoire national. Ces actions sont inscrites dans le plan national santé environnement 2 à l'action n° 22 « prévenir les allergies - lutte contre l'ambrosie ».

Les objectifs à atteindre en 2013 consistent dans la réalisation d'une cartographie nationale, actualisée chaque année, de la présence de l'ambrosie de manière à permettre la mise en place d'une surveillance, d'actions de lutte ou de contrôle adaptées aux niveaux d'infestation de chaque secteur, et la rédaction d'une réglementation nationale rendant obligatoire la lutte contre cette plante. Par ailleurs, une structure de coordination et d'information sur la lutte contre l'ambrosie apportera son appui à l'ensemble des acteurs impliqués dans la prévention et la lutte. Cette structure d'appui aura également pour rôle de valoriser les résultats des études sur ce sujet, notamment celles menées par l'INRA. En effet, cet institut conduit plusieurs projets de recherche sur cette plante invasive, concernant la biologie de l'espèce, la dynamique de populations et les processus de sa dispersion, dont les résultats devraient permettre d'améliorer l'efficacité des méthodes de lutte employées.

Données clés

Auteur : [M. Alain Moyne-Bressand](#)

Circonscription : Isère (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5836

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 octobre 2007, page 5943

Réponse publiée le : 5 octobre 2010, page 10952